

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2016

Tous les membres présents, excepté :  
Mr CATTET Philippe, Mr MAIRE Aurélien

Absents : Excusé sans procuration :  
Excusé avec procuration :  
Non excusé : Mr CATTET Philippe - Mr MAIRE Aurélien

Secrétaire de réunion : M BELOT Louis

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 30

---

### 1 Approbation du compte rendu du 18 juillet 2016

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

### 2 Délibération : Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) – Délibération 2016-17

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- ▶ Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ▶ Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▶ - fait part de sa désapprobation concernant l'application de cette nouvelle taxe
- ▶ - Demande au SYDED le reversement, d'une fraction égale à 35 % du montant de la taxe perçue

### 3 Délibération : Schéma de mutualisation des services par la CCPO Délibération 2016-18

Les Communautés de communes du pays d'Ornans, d'Amancey-Loue-Lison et du canton de Quingey ainsi que les communes d'Abbans-Dessus et Abbans-Dessous (78 communes) ont mandaté le bureau d'études KPMG pour préparer la fusion (Nouvelle communauté de commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

Sur les conseils de ce bureau d'études et pour éviter une minoration de la DGF en 2018, la CCPO doit adopter un schéma de mutualisation même si ses perspectives sont susceptibles d'être remises en cause après le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après que le Maire ait présenté le projet de Schéma de Mutualisation des Services de la CCPO, fruit du recensement des pratiques et besoins communautaires et communaux, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable en sachant, que la commune bénéficie déjà de services mutualisés (exemple : service urbanisme ORNANS), que la fusion des 3 communautés de communes va développer inévitablement ce service.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2016**

#### **4 Délibération : Modification/mise à jour statuts CCPO – Délibération 2016-19**

Le 12 septembre, l'assemblée communautaire a approuvé le projet de modification/mise à jour statutaire pour mettre les statuts de la CCPO en conformité avec la loi NOTRE. Cette modification des statuts est obligatoire, indépendante de la fusion.

Comme le veut la procédure, les communes membres sont toutes invitées à délibérer dans les mêmes termes sur ces adaptations

Dossier urgent notamment pour permettre l'adhésion de la CCPO au SMIX Doubs Très Haut Débit avant le 31/12/2016.

7 conseillers municipaux ont participé à une réunion d'information le 20 septembre à Amancey : échanges, questionnements, explications données par les présidents des 3 communautés de communes ainsi que le cabinet KPMP.

Ces modifications statutaires concernent principalement les compétences imposées par la loi NOTRE

##### **COMPETENCES OBLIGATOIRES :**

La communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires suivantes :

1. *Aménagement de l'espace :*
2. *Développement Economique :*
3. *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage à effet du 1/01/2017*
4. *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.*

##### **COMPETENCES OPTIONNELLES :**

*La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences optionnelles suivantes :*

1. *Conduites d'action d'intérêt communautaire pour la Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie*
2. *Conduites d'action d'intérêt communautaire pour la Politique du logement et du cadre de vie*
3. *Conduites d'action d'intérêt communautaire pour la Création, aménagement et entretien de la voirie ;*
4. *Conduites d'actions d'intérêt communautaire pour les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*
5. *Conduites d'action d'intérêt communautaire pour l'Action sociale d'intérêt communautaire ;*

##### **COMPETENCES FACULTATIVES :**

La communauté de communes exerce, aux lieux et place des communes membres, les compétences facultatives suivantes :

- *Services à la population :*
  - *Aménagement Numérique Soutien à l'école intercommunale de Musique du Pays d'Ornans, à la photothèque, et à l'enseignement du tennis*
  - *Soutien à l'emploi via l'action spécifique « réseau parrainage » du MEDEF*
- *L'Espace ludique et touristique comprenant le centre aqua ludique Nautilou, le camping Domaine la Roche d'Ully et les espaces animations*
- *Le Plan de Circulation d'Ornans*
- *L'entretien des 6 boucles de randonnée reliées au PDIPR et aménagées par la CCPO*
- *La distribution publique d'électricité*
- *La « Démarche Pays »*
- 

De manière globale, la CCPO est autorisée à adhérer à toute structure intercommunale ou établissement public dont les enjeux sont en cohérence avec les orientations de développement de la CCPO.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2016

*Pour plus de détails sachez que le dossier "Nouvelle Communauté de Commune" est consultable en mairie ou vous pouvez consulter le site de la "CCPO/Une Nouvelle Communauté de Commune pour 2017", pour suivre l'avancement des groupes de travail en lisant les comptes rendus en ligne.*

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte la modification / mise à jour des statuts

#### **5 Délibération pour validation Règlement SPANC – Délibération 2016-20 (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Après avoir lu et expliqué les différents articles, le Règlement du SPANC a été validé et adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal.

Une copie de ce règlement sera remise pour chaque habitation concernée avec l'avis de passage pour le 1<sup>er</sup> contrôle (contrôle de l'existant)

#### **Coût des contrôles :**

- **Contrôle initial** d'une filière d'assainissement : 120.00 €

**En cas de travaux** : Contrôle des installations neuves ou réhabilitées :

- Instruction des dossiers : contrôle de conception – implantation d'une filière : 110.00 €

- Contrôle de la mise en place : Contrôle de bonne exécution des travaux d'une filière : 110.00 €

- **Contrôle dans le cas d'une session d'habitation**

(vente : quand le diagnostic initial n'a pas été fait ou date de plus de 3 ans) : 110.00 €

- **Contrôle de bon fonctionnement**

(Fréquence de ce contrôle indiquée sur le rapport du contrôle initial) : 70.00 €

Vu que le budget assainissement doit être équilibré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les coûts des différents contrôles

#### **6 Délibération pour changement de matériel informatique–Délibération 2016-21**

Problèmes informatiques récurrents dus à la capacité de l'ordinateur insuffisante. Les prérequis du Conseil Départemental pour E-Magnus et ses mises à jours demande un matériel plus performants.

Devis de "iD info" / Orchamps-Vennes (informaticien du groupe scolaire) :

- Matériel + Logiciel bureautique : 1 812.00 TTC (1510.00 HT)

- Disque dur externe (sauvegardes) : 399.60 TTC (333.00 HT)

- Sauvegardes chez iD Info : 35.00 € / an

- Antivirus : 29.90 € / an

- Maintenance : 350.00 HT / an ou 75 € / heure + frais de déplacement

Une réflexion est en cours concernant les sauvegardes et la maintenance

Dossier de demande de subvention à envoyer : 35 % du HT

Décisions acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **7 Vente de bois – Délibération 2016-22**

- **Délibération pour Contrat d'approvisionnement Résineux**

Coupe d'éclaircie dans les parcelles 33-34-39 :

-50 m<sup>3</sup> de résineux bois d'œuvre

- 250 stères de résineux trituration

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2016

#### **- Délibération pour Contrat Hêtre**

La Municipalité décide de vendre la coupe N° 26 ainsi que les bois déracinés en Contrat Hêtre, bordure de route et de confier l'exploitation à M ULAS Thierry

Cette année l'affouage sera décomposé en 2 parties :

- attribution d'un lot de nettoyage dans la coupe 6
- un lot de houpier dans la coupe 26

Décisions acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **8 Informations diverses**

#### **Audit Energétique**

La réalisation du diagnostic est en cours par le bureau d'étude WATOO

Le dossier de demande d'aide (70 % du coût HT) a été envoyé à l'ADEME et à la Région : nous passons en commission le 20 octobre 2016

#### **GAEC de l'Epiphanie**

Le Projet a été modifié en intégrant les améliorations validées lors de la réunion du 2 août 2016

Les modifications apportées répondent aux attentes des différentes parties : GAEC de l'Epiphanie - COMMUNE - Habitation occupée par un tiers.

#### **Projet location bâtiment communal**

Demande, étude et réflexion en cours

#### **Demande d'autorisation d'exploiter : à afficher**

ZD 39 : 5ha 64a 60ca situé Fin de Courvedoye

Propriétaire : Mme Fernandes Pereira

Demandeur : EARL Maillard Gérard

#### **Urbanisme**

##### **Déclarations de travaux :**

- HUGUENOTTE Joris : pose de panneaux solaires → acceptée
- JUIF Patrick : abri de jardin → en cours
- CUENOT Gabriel : Rénovation toiture + création ouvertures → accepté

##### **Certificat d'Urbanisme (CU)**

- PEQUIGNOT (succession RENAUD) : accepté

##### **Permis de construire (PC)**

- GAEC DE L'EPIPHANIE : bâtiment agricole → en cours
- DA SILVA Casimir : création garage + terrasse + modification fenêtre façade → accepté

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 30**